

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 82401061.5

51 Int. Cl.³: **A 47 H 1/102**

22 Date de dépôt: 11.06.82

30 Priorité: 12.06.81 FR 8111573

43 Date de publication de la demande:
22.12.82 Bulletin 82/51

84 Etats contractants désignés:
AT BE DE GB IT NL SE

71 Demandeur: Société à Responsabilité Limitée:
SOCIETE AQUIBOIS

Sainte Bazelle-47200 Marmande(FR)

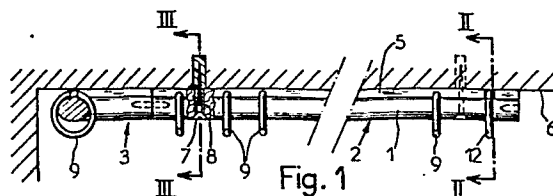
72 Inventeur: Zanoletti, Jean
Sainte Bazeille
F-47200 Marmande(FR)

74 Mandataire: Bruder, Michel
10 rue de la Pépinière
F-75008 Paris(FR)

54 **Tringle à rideau.**

57 La présente invention concerne une tringle à rideau comprenant une barre sur laquelle couissent des anneaux auxquels est accroché le rideau.

Cette tringle à rideau est caractérisée en ce qu'elle est percée de trous transversaux (8) destinés à être traversés par des vis de fixation verticales (7) se vissant dans le plafond (6) et entre la barre et le plafond est interposée au moins une entretoise (5) traversée par les vis de fixation (7) et maintenant la barre écartée du plafond (6).



La présente invention concerne une tringle à rideau sur laquelle coulisser des anneaux auxquels est suspendu le rideau.

Les tringles classiques en bois sont fixées jusqu'à présent, au-dessus des fenêtres ou autres ouvertures, au moyen de supports tels que des pitons enfoncés dans la partie supérieure du mur. Un tel mode de montage n'est pas toujours aisé à mettre en oeuvre notamment lorsqu'il y a peu d'espace entre le haut d'une fenêtre et le plafond ou bien encore lorsqu'une boîte à store est prévue à la partie supérieure de la fenêtre. Par ailleurs, dans le cas de baies à grande largeur, il est nécessaire de prévoir un support central qui oblige à installer un rideau à double pan.

La présente invention vise à remédier à ces divers inconvénients grâce à la prévision d'une tringle d'une structure nouvelle et simple et très commode à mettre en place.

A cet effet, cette tringle à rideau comprenant une barre sur laquelle coulisser des anneaux auxquels est accroché le rideau, est caractérisée en ce qu'elle est percée de trous transversaux destinés à être traversés par des vis de fixation verticales se vissant dans le plafond et entre la barre et le plafond est interposée au moins une entretoise traversée par les vis de fixation et maintenant la barre écartée du plafond.

Suivant une caractéristique complémentaire de l'invention, l'entretoise est constituée par une nervure longitudinale continue s'étendant tout le long de la barre et prenant appui sous le plafond et chacun des anneaux coulissants est interrompu sur une partie de sa circonférence de manière que les deux faces terminales en regard de cet anneau soient placées de part et d'autre de la nervure de la barre.

Suivant une variante de réalisation, l'entretoise maintenant la barre écartée du plafond est constituée par des tétons interposés entre la barre et le plafond, au voisinage de ses extrémités, ces tétons étant eux-mêmes percés de trous à travers lesquels passent les vis de fixation.

La tringle à rideau suivant l'invention comprend des tronçons rectilignes de grande longueur, des crosses ou portions courbes s'étendant suivant un angle de 90° ou différent permettant les retours, et des tronçons de petite longueur pouvant s'ajouter aux précédents.

La tringle à rideau suivant l'invention offre l'avantage que, du fait qu'elle est fixée au plafond et non au mur, elle n'exige pas un support central dans le cas où elle est montée au-dessus d'une baie de grande largeur. Cette tringle peut alors porter un rideau à pan

unique.

Par ailleurs, elle permet l'ouverture des fenêtres même dans le cas où il y a peu d'espace entre le haut d'une fenêtre et le plafond. Elle peut être également employée dans le cas où une boîte à store se trouve en place.

La combinaison de tronçons rectilignes et de tronçons courbes, fixés au plafond, permet de réaliser des effets décoratifs au moyen du rideau accroché à la tringle.

On décrira ci-après, à titre d'exemples non limitatifs, diverses formes d'exécution de la présente invention en référence au dessin annexé sur lequel :

La figure 1 est une vue en élévation d'une tringle à rideau pourvue d'une crosse, fixée au plafond, suivant l'invention.

La figure 2 est une vue en coupe transversale, à plus grande échelle, faite suivant la ligne II-II de la figure 1.

La figure 3 est une vue en coupe transversale, à plus grande échelle, faite suivant la ligne III-III de la figure 1.

La figure 4 est une vue en plan partielle de la tringle à rideau comprenant une crosse et un tronçon terminal de courte longueur.

La figure 5 est une vue en coupe transversale faite suivant la ligne V-V de la figure 4.

La figure 6 est une vue en élévation, partiellement en coupe, de l'extrémité d'une variante de réalisation de la tringle.

La tringle à rideau suivant l'invention comprend une barre 1, de section droite circulaire, elliptique ou autre, réalisée de préférence en bois. Cette barre 1 fait partie d'un tronçon rectiligne/de grande longueur, s'étendant au-dessus d'une fenêtre, d'un tronçon courbe 3 ou "crosse", s'étendant suivant un arc de 90°, et d'un tronçon rectiligne de petite longueur 4.

La barre 1 de chacun des tronçons 2, 3 et 4 présente, sur sa face supérieure, une nervure longitudinale 5 de section droite carrée, rectangulaire ou autre, par laquelle la barre est appliquée sous le plafond 6.

Les divers tronçons 2, 3, 4 de la tringle à rideau suivant l'invention sont fixés au moyen de vis 7 qui traversent des trous transversaux 8 percés de part en part à travers la barre 1 et la nervure 5, comme on peut mieux le voir sur la figure 3. De ce fait, la barre 1 se trouve fixée au plafond 6, à une certaine distance de celui-ci, cette distance étant déterminée par la nervure 5 formant entretoise.

Sur la barre 1 coulissent des anneaux 9 dont la circonfé-

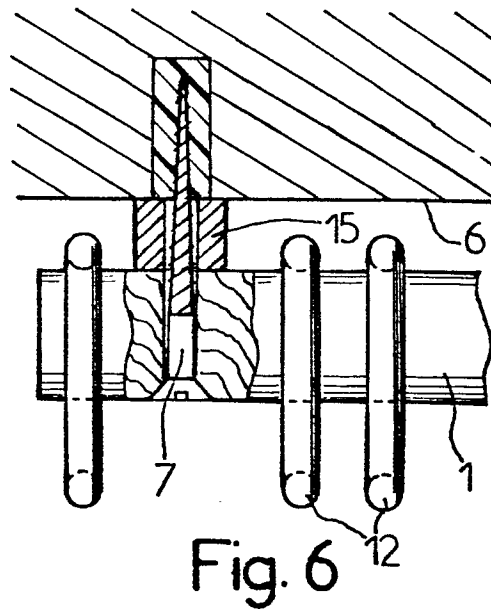
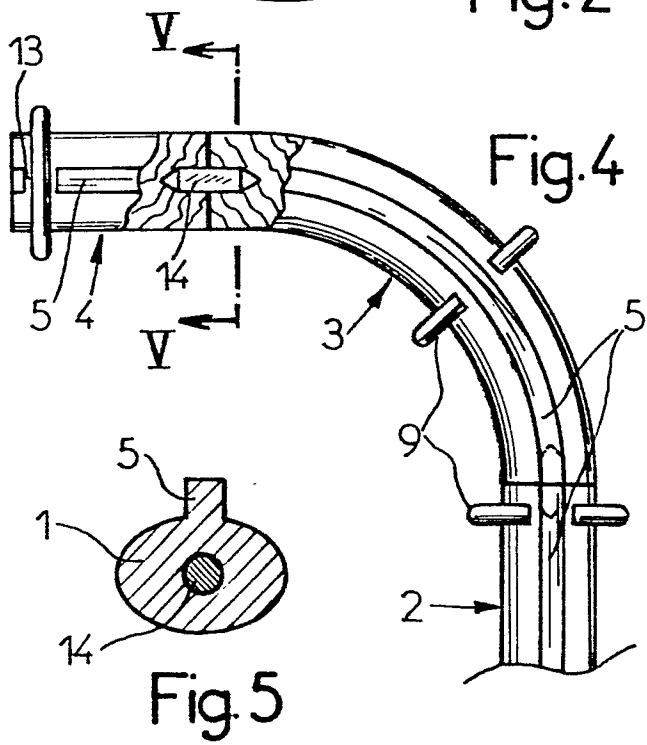
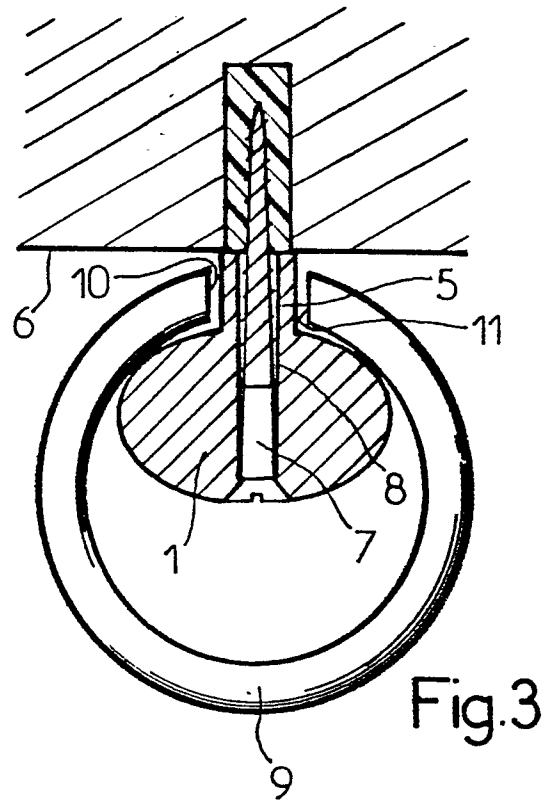
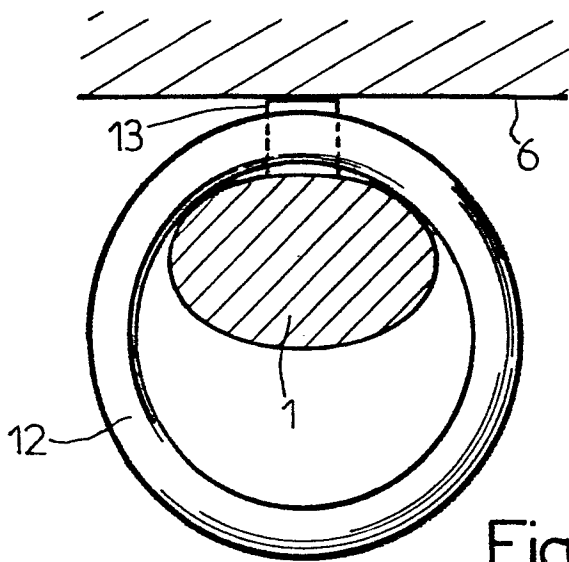
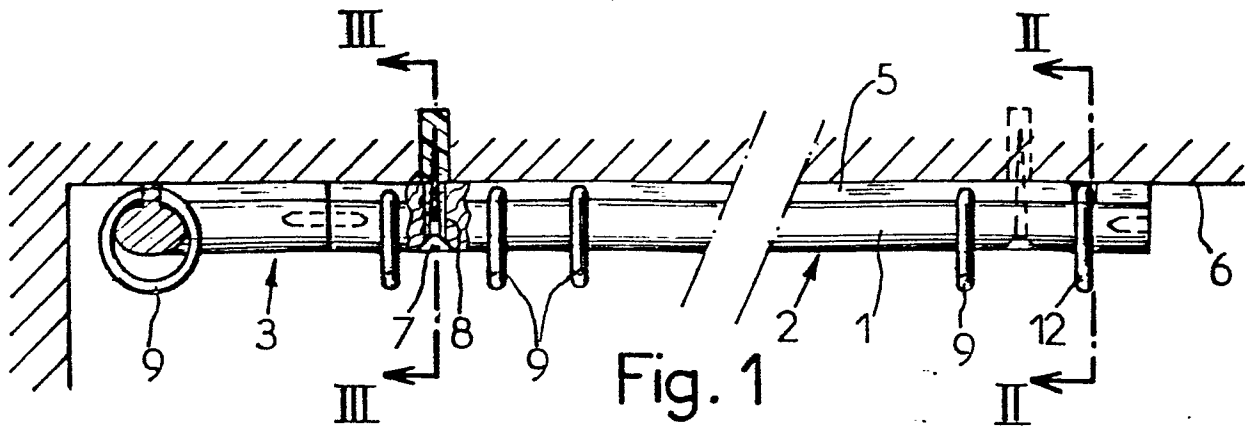
rence est interrompue de manière à laisser entre les faces terminales 10 et 11 de ces anneaux un intervalle supérieur à l'épaisseur de la nervure 5. Ces anneaux sont engagés sur les divers tronçons de tringle 2, 3, 4 de manière qu'ils puissent coulisser sur la barre inférieure 1 et que leurs faces terminales 10 et 11 en regard soient placées de part et d'autre de la nervure 5, comme on peut mieux le voir sur la figure 3. L'anneau 12 qui est situé à l'extrémité de la rangée des anneaux coulissants et qui doit être immobilisé par rapport à la tringle est lui totalement circulaire, comme il est indiqué pour l'anneau 12 de la figure 2. Cet anneau est engagé dans une encoche 13 qui est ménagée dans la nervure 5 soit à l'extrémité du tronçon rectiligne 2 soit à l'extrémité du tronçon de petite longueur 4 formant retour prolongeant la crosse 3. Les divers tronçons 2, 3, 4 sont assemblés entre eux au moyen de tétons 14 s'engageant dans des perçages axiaux ménagés dans les faces en regard des tronçons devant être raccordés.

La figure 6 illustre une variante d'exécution de la tringle à rideau suivant l'invention. Dans cette variante, la barre 1 ne comporte pas une nervure longitudinale 5 mais elle est maintenue espacée du plafond 6 par des entretoises 15 disposées entre ce plafond et la barre 1.

Ces entretoises 15 sont constituées par des manchons qui peuvent être soit des éléments indépendants de la barre 1, soit former une seule pièce avec cette barre. Chaque manchon 15 est traversé par une vis de fixation 7 et est situé au voisinage de l'extrémité de la barre 1. Avec une telle disposition les anneaux circulaires 12 sont du type classique.

REVENDEICATIONS

1. Tringle à rideau comprenant une barre sur laquelle coulisent des anneaux auxquels est accroché le rideau, caractérisée en ce qu'elle est percée de trous transversaux (8) destinés à être traversés par des vis de fixation verticales (7) se vissant dans le plafond (6) et entre la barre et le plafond est interposée au moins une entretoise (5) traversée par les vis de fixation (7) et maintenant la barre écartée du plafond (6).
2. Tringle à rideau suivant la revendication 1, caractérisée en ce que l'entretoise est constituée par une nervure longitudinale continue (5) s'étendant tout le long de la barre (1) et prenant appui sous le plafond (6) et chacun des anneaux coulissants (9) est interrompu sur une partie de sa circonférence de manière que les deux faces terminales en regard (10, 11) de cet anneau soient placées de part et d'autre de la nervure (5) de la barre.
3. Tringle à rideau suivant la revendication 2, caractérisée en ce que la nervure (5) présente, au voisinage d'une extrémité de la barre, une encoche (13) dans laquelle est immobilisé un anneau circulaire.
4. Tringle à rideau suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce qu'elle comprend des tronçons rectilignes (2, 4), de différentes longueurs, et des tronçons courbes (3) constituant des crosses, ces divers tronçons étant assemblés entre eux au moyen de tétons (14) s'engageant dans des perçages axiaux ménagés dans les faces en regard des tronçons devant être accordés.
5. Tringle à rideau suivant la revendication 1, caractérisée en ce que l'entretoise maintenant la barre (1) écartée du plafond (6) est constituée par des tétons (15) interposés entre la barre (1) et le plafond (6), au voisinage de ses extrémités, ces tétons (15) étant eux-mêmes percés de trous à travers lesquels passent les vis de fixation (7).



0067771

Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 82 40 1061

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
Y	US-A-3 206 791 (WEBER) * colonne 1, lignes 11-15; colonne 1, ligne 63 à colonne 2, ligne 9; figure unique *	1	A 47 H 1/102
Y	GB-A- 5 365 (MacDONALD) (A.D.1915) * page 2, lignes 10-34; figure 1 *	1,2	
A	DE-U-7 800 852 (BLOME) * extrait *	3	
A	DE-A-2 900 696 (HEPPERLE) * page 14, alinéa 3; figure 5 *	4	
A	DE-B-1 729 928 (HACHTEL) * revendication 1; figure 1 *	5	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³)
			A 47 H
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 21-09-1982	Examinateur CAVALERI S.P.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	